

SYNDICAT DE LA VIRE

SAGE DE LA VIRE

Rapport d'activité 2017



SYNDICAT
DE LA VIRE



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



SYNDICAT DE LA VIRE

CONTACTS 2018:

Dominique PAIN, Président
Stéphanie LEGENDRE, Directrice
709, Promenade des Ports 50 000 SAINT-LO
Tél : 02.33.72.56.70 - Fax : 02.33.72.56.79 - Courriel : s.legendre@svsl.fr

STATUTS

1 - La gestion du domaine public fluvial de la Vire et du canal Vire-Taute

- Assurer le bon écoulement des eaux par des travaux d'entretien légers et réguliers afin de ne pas aggraver les inondations :
- Assurer les études et travaux d'investissement pour favoriser la continuité écologique et l'atteinte du bon état, et d'aménagement du domaine public fluvial, en préservant la pérennité des activités économiques,
 - En réalisant notamment les études et travaux d'équipement permettant de concilier les activités d'élevage avec l'expérimentation d'ouverture des vannes des portes à flot,
- Assurer les conditions de sécurité des usagers du domaine dès lors qu'il est affecté à l'usage public,
- Assurer la police de conservation du domaine

2 - L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vire,

- En assurant notamment le secrétariat, l'animation et les études et analyses nécessaires à l'élaboration du SAGE de la Vire et au suivi de sa mise en œuvre.

3 - La participation aux financements des travaux d'entretien du chemin du Halage.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

CONTACTS 2018 :

M. Laurent PIEN, Président
Mme Stéphanie LEGENDRE, animatrice
709, Promenade des Ports
50 000 SAINT-LO
Tél : 02.33.72.56.70 - Fax : 02.33.72.56.79
Courriel : s.legendre@svsl.fr

MISSION :

Elabore, révise et suit l'application du SAGE

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président : Laurent PIEN

Vice-présidents : Annie BIHEL, Dominique PAIN et Michel DE BEAUCOUDREY.

51 membres répartis en trois collèges :

- 1/ Collectivités territoriales et établissements publics locaux
- 2/ Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations
- 3/ Etat et établissements publics

SAGE DE LA VIRE ANIMATION : BILAN 2017 – OBJECTIFS 2018

I - BILAN 2017

I. La structure porteuse

Les statuts du Syndicat de la Vire et du Saint-Lois ont été modifiés par arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 pour prendre acte de l'évolution de ses membres adhérents et du transfert de ses compétences SCoT et Développement territorial à Saint-Lô Agglo. Il a pris au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle dénomination « Syndicat de la Vire ».

Ses missions sont désormais :

- 1° La gestion du domaine public fluvial de la Vire et du canal Vire-Taute,
- 2° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vire,
- 3° La participation aux financements des travaux d'entretien du chemin du Halage.

Le Syndicat est un syndicat mixte ouvert, regroupant la Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, les communes de Pont-Farcy, Carentan-les-Marais (commune historique de Les Veys) et Isigny-sur-Mer (communes historiques d'Isigny et Neuilly-la-Forêt) et le Conseil départemental de la Manche.

Le 2 février 2017, la commune de Montmartin-en-Graignes, membre de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, riveraine de la Vire sur une dizaine de kilomètres et du canal Vire-Taute sur six kilomètres a rejoint le Syndicat.

II. La cellule d'animation

En 2017, le syndicat comprend 3 techniciens et 2 assistantes, soit 3,6 ETP jusqu'en septembre, puis 2,6 ETP après la démission de Rémi CHALMEL, le 15 septembre :

- Stéphanie LEGENDRE, responsable du syndicat et chargée de l'animation du SAGE (1 ETP),
- Sylvain LEREDDE, technicien en charge de la gestion du Domaine public fluvial (1 ETP),
- Rémi CHALMEL, technicien zones humides/marais de la basse Vire (1 ETP),
- Maryline BESNIER, assistante du pôle (0,4 ETP),
- Marylène LEROSIER, comptable-RH (0,2 ETP).

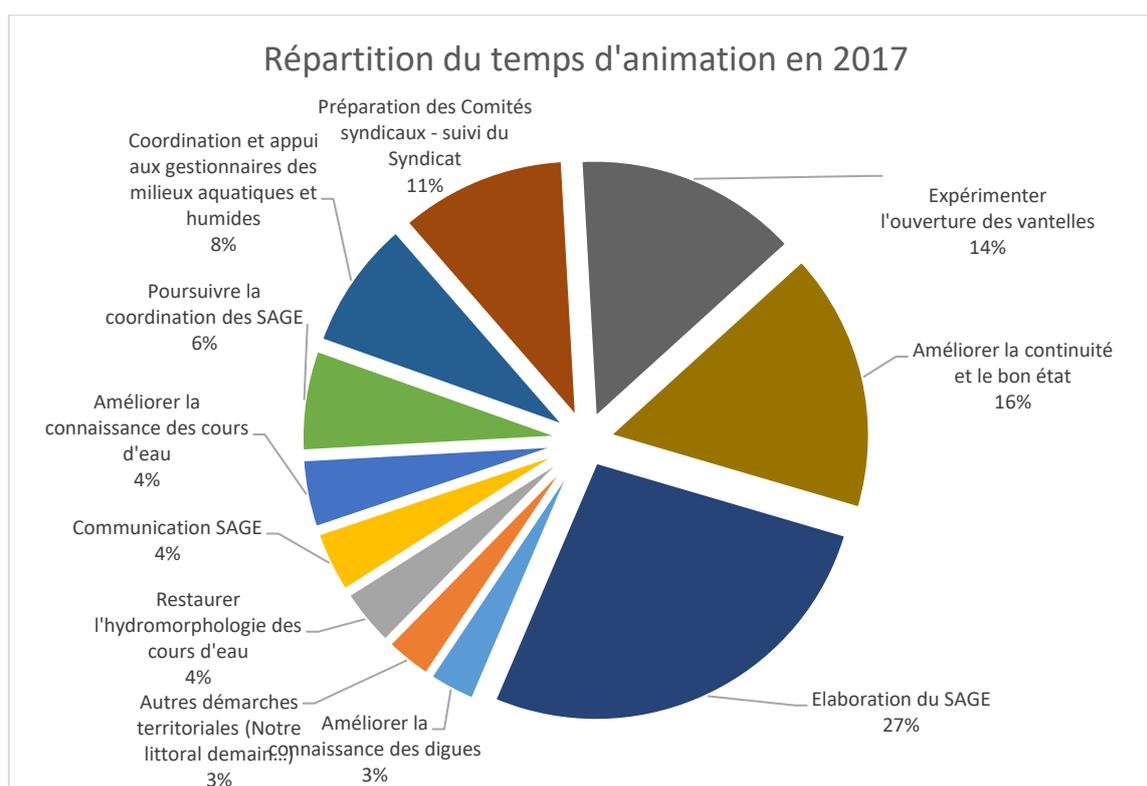
La comptabilité, la paie, le secrétariat sont assurés par deux agents de Saint-Lô Agglo dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'une durée de 5 ans.

Le Syndicat a publié une offre de poste pour le remplacement du technicien « basse Vire », afin de préparer le programme de travaux d'aménagement de la basse Vire. Le recrutement n'a finalement pas été confirmé, l'Agence de l'eau, principale contributrice, conditionnant les aides au dépôt du programme de travaux.

III. PRINCIPAUX DOSSIER 2017

L'animation du SAGE en 2017 s'est répartie entre l'animation des instances participant à l'élaboration des documents du SAGE (CLE, bureau, commissions) et l'animation des groupes de travail thématiques mis en place sur différents volets du PAGD nécessitant des compléments d'étude ou d'animation :

- animation de la Commission locale de l'eau, finalisation du projet de SAGE et consultation des instances, pour 27% du temps ;
- animation des réflexions pour la continuité écologique contribuant à la stratégie du SAGE (aménagement des seuils de Candol, Condé et La Chapelle, étude du seuil de Saint-Lô...) et poursuite du travail engagé pour la remise en eau du méandre de Candol, en partenariat avec la fédération de pêche de la manche, pour 20% du temps ;
- participer à la mise en place des programmes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, pour 4% du temps ;
- participer à l'amélioration de la connaissance des digues fluviales et des ouvrages de défense contre la mer, pour 3% du temps ;
- animation de l'expérimentation d'ouverture des vannes des portes à flot, afin de contribuer à la stratégie du SAGE sur le volet estuarien et marin, en partenariat avec le Comité régional conchylicole (comité technique, recrutement d'un technicien, portage des travaux d'aménagement...) pour 14% du temps ;
- Travail en partenariat avec le PNR, dans le cadre de l'inter-SAGE de la baie des Veys, pour la mise en place d'une gestion raisonnée du grand cycle de l'eau à l'échelle des grands bassins, pour 8% du temps ;
- communication du SAGE, pour 4% du temps ;
- poursuivre la coordination et l'appui aux gestionnaires des milieux aquatiques et humides (réunion des techniciens, appui aux associations syndicales), pour 8% du temps ;
- Participation aux autres démarches (notre littoral Demain...), pour 3% du temps ;
- animation du comité syndical du syndicat sur les volets SAGE et eau, pour 10% du temps.



IV. Les actions 2017

A. L'élaboration du SAGE

La prestation assurée par IDEA-ARTELIA pour la phase de rédaction et suivi de la consultation s'est poursuivie en 2017.

Rappel de l'organisation 2017

Suite à l'arrêté de renouvellement du 22 septembre 2016, la **Commission locale de l'eau** se compose de 51 membres :

Collège	Membres
Collectivités et établissements publics locaux	26
Usagers, propriétaires et associations	15
Etat et établissements publics nationaux	10
Total	51

Le **bureau de la CLE** est toujours composé de 21 membres (voir liste en annexe) :

Collège	Membres
Collectivités et établissements publics locaux	10
Usagers, propriétaires et associations	7
Etat et établissements publics nationaux	4
Total	21

Après l'arrêt du projet de SAGE par la Commission locale de l'eau en décembre 2016, le premier semestre a été consacré à la consultation des 141 personnes publiques concernées par le projet.

La liste des personnes à consulter a été arrêtée avec les services de la Préfecture, et nécessité plusieurs allers-retours pour prendre en compte les évolutions récentes liées à la restructuration des collectivités territoriales.

Les dernières modifications de la CLE du 12 décembre 2016 ont été intégrées au document, qui a ensuite été envoyé par courrier recommandé le 6 avril 2017 sous format numérique avec le rapport de présentation simplifié sur papier et la demande d'avis. Les organismes disposaient de 4 mois pour prendre leur délibération. La dernière instance à se prononcer a été la Commission Permanente des Programmes et de la Prospective de l'Agence de l'Eau, le 13 septembre 2017.

En mai, un courrier a été adressé à toutes les intercommunalités du bassin, afin de leur proposer une présentation du contenu du SAGE et des implications pour la collectivité en présence des maires des communes concernées. Les communes de Souleuvre-en-Bocage et Canisy, ainsi que la Communauté de communes de la Baie du Cotentin ont sollicité une présentation devant leur conseil.

Réunion du bureau

Les 59 avis (soit 42% de retours) ont été analysés avec le cabinet IDEA et les propositions de prise en compte soumises au Bureau de la CLE, le 9 octobre 2017.

Réunion de la CLE

La CLE a ensuite adopté, à l'unanimité, le projet de SAGE modifié le 16 novembre 2017.

La délibération a été transmise à la préfecture de la Manche. Deux réunions en août puis décembre avec les services de la préfecture ont permis de préparer puis d'affiner l'organisation de la procédure d'enquête publique. En accord avec les services concernés,

et afin d'actualiser la carte du bassin suite aux dernières fusions, la demande d'ouverture de la procédure d'enquête publique sera déposée début janvier.

B. La communication du SAGE

- Deux lettres d'information du SAGE ont été adressées à tous les conseillers municipaux du bassin ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers. La lettre de janvier a permis de présenter l'arrivée du nouveau technicien « basse Vire » et le déroulement de la phase de consultation. La seconde, les réflexions Gemapi à l'échelle de la baie des Veys et les travaux de restauration de la continuité à Candol.
- Le 2 février à 20h30, le projet de restauration de la continuité écologique a été présenté aux habitants de Vire en présence de M. ANDREU-SABATER (Cf photo). L'animatrice du SAGE a rappelé les enjeux à l'échelle de l'axe Vire dans le cadre du projet de SAGE.
- Un point presse a été organisé pour présenter le projet d'expérimentation d'ouverture des portes à flot le 13 février.
- L'animatrice a participé au reportage télévisé réalisé sur Candol, et à plusieurs interviews par la presse écrite sur les travaux sur les seuils, et les projets, notamment aux Claires de Vire.
- Une campagne photographique des travaux à Candol a été confiée à un photographe professionnel pour pouvoir communiquer sur la qualité des aménagements réalisés auprès des élus et usagers.



Saint-Lô : campagne photos des travaux de Candol – F. Nimal

- Suite à la pollution des captages de Vire, et à la demande de la sous-préfète, une matinée d'information a été organisée le 29 juin avec Vire-Normandie afin de sensibiliser les acteurs à la qualité de la ressource en eau, sur le site de la station de traitement d'eau potable de Moulin Neuf.

Bocage actualités

LA VIE DU BOCAGE
JUSQU'À AOÛT 2017
actu.10@vire-le-bocage.fr

ENVIRONNEMENT. La baisse du niveau d'eau s'accélère

La baisse du niveau des cours d'eau avait été quelque peu ralentie par la pluviométrie des derniers mois mais elle est de nouveau en train de s'accroître suite à la hausse des températures conjuguée à l'absence de pluies des dernières semaines.

Une matinée d'échange sur la ressource en eau, organisée en partenariat par le SAGE de la Vire et le Service eau et assainissement de Vire-Normandie et avec l'appui de la Chambre d'Agriculteurs, s'est déroulée le jeudi 29 juin au Moulin Neuf à Roubaux.

Une trentaine d'invités (industriels, exploitants agricoles, élus, membres de la Commission locale de l'eau du SAGE, représentants des syndicats d'eau, association de consommateurs, Services de l'Etat) s'est réunie pour discuter de l'eau.

L'eau potable

Un arrêté préfectoral ?

L'observatoire sécheresse devrait se réunir ce jour, jeudi 5 juillet, pour examiner la situation et donner son avis sur la mise en place de restrictions, qui donneront lieu le cas échéant à la prise d'arrêtés préfectoraux adaptés aux territoires.

La production d'eau potable est de 1,6 millions de m³ par an en moyenne depuis les deux usines de Canvie et du Moulin Neuf. Le service dispose de deux prises d'eau sur la Vire et une sur la Vire », explique Romain Lefèvre, directeur des Services Eau et Assainissement.

Sur ce 1,6 million de m³, 850 000 sont traités chaque année principalement à la station d'épuration de Vire.

La qualité de l'eau

En ce qui concerne la qualité de l'eau, à l'échelle du bassin de la Vire, 99 % des rivières de Vire sont en bon état écolo-

gique, 91 % sont en état moyen et le taux de médiocrité s'élève à 9 %.

L'objectif serait d'atteindre un bon état écologique de 75 % en 2021 et de 100 % en 2027.

La baisse du niveau des cours d'eau avait été quelque peu ralentie par la pluviométrie des derniers mois mais elle est de nouveau en train de s'accroître suite à la hausse des températures conjuguée à l'absence de pluies des dernières semaines.

Edwige Diarracq, la sous-préfète de Vire, invite les usagers à limiter leur consommation d'eau en adoptant des attitudes économiques et recommandées :

« d'éviter les usages non prioritaires de l'eau tels que le remplissage des piscines, l'arrosage des jardins, des stades, des terrains de golf et des pistes hippiques entre 9 h et 19 h et de limiter le nombre de jours d'irrigation des terres agricoles en privilégiant la période de 19 h à 11 h, il faut opter pour le lavage des véhicules dans les stations de lavage avec recyclage d'eau, réduire les consommations d'eau domestiques, reporter dans la mesure du possible les travaux consommateurs d'eau et la réalisation des travaux de forage non destinés à l'alimentation en eau potable, préserver les milieux aquatiques lors des activités de canotage et de pêche cours d'eau, reporter le remplissage des plans d'eau ne pas les vidanger. »



Matinée d'échanges au Moulin Neuf à Roubaux.

Vire : Matinée à Vire avec Mme la sous-préfète, M. ANDREU-SABATER, maire de Vire Normandie, président de la CC De la Vire au Noireau et L. PIEN, président de la CLE.

- Le SAGE s'est associé à la journée organisée par les chasseurs à l'arc et les pêcheurs pour sensibiliser à la pollution de la Vire par les déchets.



Hébécrevon : Journalistes, pêcheurs et chasseurs rassemblés sur le thème des macro-déchets.

Ce sont aussi des contacts réguliers avec la presse pour approfondir certains sujets suite à des conseils communautaires ou municipaux.

Saint-Lô

Les barrages de la Vire perturbent le conseil

Lors du conseil communautaire, certains élus ont fait part de leur mécontentement concernant la suppression de barrages. Lesquels sont touchés ? On fait le point.



Gilles Quinquenel, président de Saint-Lô Agglo et Laurent Pien, vice-président en charge du pôles environnement.

« La Vire n'est pas un long fleuve tranquille. » Et on l'a bien compris, lundi 10 juillet, en conseil communautaire. Alors que les élus étaient réunis pour voter le projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vire (Sage), a discussion à bâbord en confrontation entre Laurent Pien, vice-président en charge du pôle environnement et le maire de Beaucaudrey, Michel de Beaucaudrey, concernant la suppression de certains barrages sur la Vire.

Des travaux dès juillet
Dès cet été, une série de barrages va être détruite. À commencer par le barrage de Candol. « Il n'a plus d'intérêt. Dopo inutile de le garder », souligne Laurent Pien. Les travaux démarrent d'ailleurs lundi 17 juillet. Dès suite le Moulin des Rondelles, à Cény-la-Foret, supprimé dans les années 1990 par l'Etat. « Il reste un pied de l'ouvrage qui engendre une retenue de l'eau sur plusieurs mètres. On va donc le retirer », explique Stéphane Legendre du syndicat de la Vire.

Le barrage de la Rocque, dans la commune d'Oval, sera lui aussi supprimé en septembre, tout comme celui de Fournieux, près de Tessy-sur-Vire. Une réflexion est portée sur le barrage du Moulin Hébert, dans la vallée de la Vire. « Il ne dispose pas de vanne et il est éversé. Il est dan-



« Le but de cette opération est de rendre au cours d'eau son état naturel pour avoir une eau de meilleure qualité », a souligné Gilles Quinquenel, président de Saint-Lô Agglo.

gereux pour la pratique du canoë. Nous sommes actuellement en réflexion avec le propriétaire. » Une question se pose également sur le barrage de la Chapelle-sur-Vire. Sujet de discord entre les deux élus.

« Le barrage de la Chapelle-sur-Vire est emblématique. Je suis contre sa démolition », souligne Michel de Beaucaudrey. Laurent Pien rétorque : « Qui est le maire de la Chapelle ? C'est moi, je ne fais pas ça contre l'intérêt de ma commune. On doit avoir une vision d'ensemble. »

Pour le moment, la destruction de ce barrage n'est pas à l'ordre du jour mais suscitera néanmoins des interrogations. « Sa retenue pose soulevé la qualité de l'eau, à la remontée des poissons et à la pratique du canoë. Sans oublier qu'en période de forte pluie, le crue est atténué et

engendre des inondations dans le bourg. Mais pour le moment, il ne fait pas partie de la série de suppression », explique Stéphane Legendre.

Améliorer la qualité de l'eau
Depuis la directive européenne renforcée par la loi de 2006, les acteurs de l'eau sont obligés de se concerter pour mettre en place un outil de planification stratégique des usages de l'eau. « Avec comme objectif final, le retour en bon état écologique de l'eau », assure Gilles Quinquenel, président de Saint-Lô Agglo. Après un travail de neuf ans sur le sujet, un accord appelé « Sage », a été signé en décembre 2016, pour redonner à la Vire tout son état écologique. « Le but de cette opération est de rendre au cours d'eau son état naturel pour avoir une eau de meilleure qualité », ajoute le président.

Le Sage prévoit donc des mesures pour baisser le taux d'étagement, c'est-à-dire la différence entre le dénivelé naturel et le dénivelé artificiel. Actuellement situé à 66 %, il doit passer à 41 % qu'à long terme à 30 %. « Pour ce faire, nous retirons les barrages qui n'ont pas de portée économique, ni patrimoniale. Celui de la Mançellière, par exemple, ne sera pas impacté, car il produit de l'énergie propre et décentralisée. Il est donc très intéressant pour la transition énergétique. Tout comme celui de Candol, car on a besoin d'une retenue d'eau pour assurer la pratique du canoë », assure Laurent Pien. Malgré ces arguments, onze élus ont voté contre le projet de Sage dont Michel de Beaucaudrey.

Lucy EMBARK.

Le Saint-Lois - Carentan - Sainte-Mère-Église

L'observatoire piscicole reste à La Meauffe

La Meauffe — Une réflexion a été menée autour de l'observatoire des Claires de Vire. Devait-il rester à La Meauffe ou partir vers Saint-Lô ? La première option a été retenue, moyennant travaux.

Au prix de plusieurs travaux qu'il faudra réaliser, la ville de La Meauffe conserve sur son territoire l'observatoire des Claires de Vire. S'il s'agit d'une question de la transférer ailleurs, notamment à Saint-Lô, le site restera bien sur son emplacement actuel.

Le taux d'étagement en question

« On ne veut pas la disparition de l'observatoire. » Ce cri du cœur émane d'Alan Mahieu, maire de la commune. Le 30 juin, le conseil municipal a désapprouvé le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la Vire en votant « à l'unanimité » contre l'abaissement du taux d'étagement (la hauteur de chute cumulée rapportée sur la dénivellation naturelle) du fleuve.

Aujourd'hui, il est de 57 %, mais s'il passait en dessous de 30 %, le cours d'eau deviendrait « un fillet d'eau » et serait donné la bordure des aménagements. Il serait alors impossible de maintenir l'observatoire des Claires de Vire à La Meauffe. D'où les alertements autour d'un éventuel déplacement de ce dernier. « Aujourd'hui, nous avons trouvé un accord pour arriver à 41 % avec des travaux », précise l' élu.

Une diminution voulue par l'Agence de l'eau, qui suit des directives européennes souhaitant une continuité écologique pour améliorer la qualité de l'eau. « Mais on peut le faire sans tout casser », estime Alan Mahieu, soutenu de plusieurs observateurs qui participent au dynamisme et à l'implication de sa ville.

Tourisme et pédagogie
Par ailleurs, les fortes chaleurs res-



Le maire de La Meauffe, Alan Mahieu, devant une passerelle à poissons sur le site de l'observatoire piscicole des Claires de Vire.

sentées durant les mois de mai et juin ont conduit à la prolifération d'algues toxiques. Pour éviter celles-ci et pouvoir procéder à un « curage », un comité préfectoral a été pris jusqu'à la fin du mois d'octobre afin de « baisser le bief au maximum ». Si le maire n'a pas confiance aux techniciens de la Vire, cela ne l'empêche pas d'établir certains constats.

« Les berges deviennent de plus en plus hautes car l'eau baisse »,

craindre « à long terme. Une préoccupation plus présente apparaît également, celle de manquer de poissons non seulement pour les pêcheurs, mais aussi pour la recherche. Prochainement, la capture de poissons à but scientifique sera amplifiée grâce à « une passe à anguilles » qui va s'ajouter à la passe à poissons déjà existante.

Cela permet « d'ausculter » la population piscicole avant de la « relâ-

cher » car « en tant que site de passage important, l'observatoire piscicole des Claires de Vire a certes un rôle touristique mais aussi pédagogique », souligne Alan Mahieu. De fait, son inauguration « par la Communauté de communes des bords de Vire, en 2002, a été quelque chose de novateur au niveau de l'étude du piégeage des poissons ».

Amyeric MALONGA.

C. La mise en œuvre des dispositions du SAGE

Plusieurs actions sont engagées sur le bassin, correspondant à différentes dispositions du SAGE :

Disposition n°5 : Poursuivre la coordination des SAGE à l'échelle de la baie des Veys

Dans le cadre de la mise en œuvre des SAGE Douve-Taute et Vire, et de l'évolution des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau, une réflexion est animée par les présidents et animateurs de SAGE pour favoriser la coordination des actions à l'échelle de la baie des Veys.

3 réunions ont permis de réunir l'ensemble des élus et techniciens des EPCI concernés en mai et septembre à Saint-Lô et en novembre à Carentan-les-Marais afin d'élaborer une stratégie de coordination.



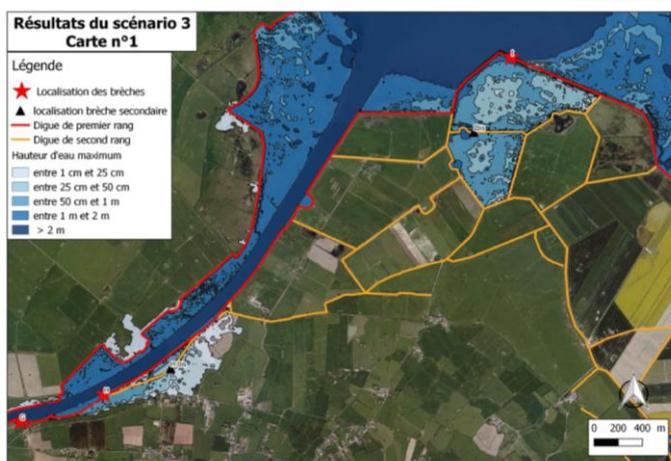
Projet de convention de partenariat

Pour la mise en œuvre d'une gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants de la Baie des Veys

Conseil communautaire - 2018

Disposition n°29 : Améliorer la connaissance du rôle des digues de la Vire et de la baie et élaborer une stratégie à long terme de leur gestion

Le Syndicat et l'UASBIV sont associés à l'étude de danger réalisée dans le cadre d'un groupement de commande porté par la Communauté de communes de la baie du Cotentin. Les risques liés aux digues en aval des portes à flot ainsi qu'aux portes sont étudiés. La réflexion associe en qualité de digues de second rang, les digues fluviales de la Vire. L'étude est suivie par l'animatrice du SAGE, qui participe à tous les comités de pilotage et à la relecture des documents pour les ouvrages situés sur la Vire.



En complément de ces éléments, la meilleure connaissance du terrain liée au suivi de l'expérimentation, ont permis de constater le recul de l'entretien des parcelles riveraines de la Vire et des digues. Les associations syndicales et la profession agricole sont amenées à s'interroger sur le devenir des digues de la Vire et leur entretien.



L'animatrice participe aux réunions de l'Union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire, et suit plus particulièrement les réflexions liées à la fusion des associations, aux relations avec les conchyliculteurs, à la mise en conformité des ouvrages pour la continuité écologique.

Disposition n°41 : Améliorer la continuité sur l'axe Vire et les affluents

- Travaux d'aménagement de La Roque et Fourneaux : Participation aux réunions UBV pour les travaux d'effacement des seuils de La Roque et Fourneaux. Présentation des projets aux riverains et réunions de terrain avec les entreprises.



- Travaux d'aménagement de Candol : rencontre des riverains, organisation d'une réunion de présentation du projet aux collectivités (communes, EPCI et conseil départemental), participation au point presse en fin de chantier, travail avec Saint-Lô Agglo pour la réalisation d'une étude de valorisation touristique et halieutique du site, participation à l'analyse et au choix de l'entreprise. Recherche des propriétaires pour les échanges parcellaires en cas de remise en eau du méandre.



- Etude pour l'aménagement de l'écluse de Vire : participation au comité de pilotage de l'étude et intervention lors de la présentation au public du projet d'aménagement le 28 février.



- Etude pour évaluer l'efficacité des dispositifs de franchissement sur les portes à flot : participation au comité de pilotage de l'étude, relai et information auprès des membres de l'UASBIV.
- Etude pour l'aménagement du seuil de Saint-Lô : pilotage du comité de suivi de l'étude pour l'élaboration du cahier des charges.
- Etude pour l'aménagement du seuil de la Chapelle sur Vire : rencontre du propriétaire de la microcentrale et proposition d'achat, étude des autres solutions avec un avocat.
- Réflexion pour l'aménagement des vannes de Saint-Lambert : une rencontre avec l'association Normandie Grands Migrateurs et Saint-Lô Agglo a permis d'étudier un portage de l'étude pour l'équipement de l'ouvrage par l'association.
- Visite des sites avec l'Agence Française pour la Biodiversité en décembre : bilan des actions en cours et préparation des travaux de mise en conformité de Porribet.
- Etude pour l'aménagement des 4 seuils - SINBIO : finalisation du dossier financier avec l'agence de l'eau

Disposition n°45 : Améliorer la connaissance écologique des cours d'eau

Un important programme de lutte contre les plantes invasives a été mené sur le domaine public fluvial de la Vire et sur les affluents et mares rivulaires, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels et le Parc Naturel Régional.

Deux réunions techniques ont été organisées en mars puis décembre pour planifier puis établir le bilan des travaux et le programme 2018. L'information est diffusée auprès des usagers de la Vire et du marais.



Disposition n°46 : Réaliser l'inventaire des cours d'eau des marais de la basse Vire

Une réflexion est engagée avec la DDTM de la Manche pour réaliser la cartographie des cours d'eau sur le secteur de la basse Vire. L'UASBIV et le Syndicat ont été associés aux différentes présentations. Une réflexion est en cours pour associer cette mission à la réalisation d'une étude de connaissance des zones humides des marais de la Vire. Une visite préparatoire a été organisée en décembre avec le PNR et le CEN.



Disposition n°50 : restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau

En complément des travaux d'effacement du seuil de Candol portés par la Fédération de pêche de la Manche, une réflexion est engagée pour la remise en eau du méandre de la Vire situé juste en amont.

Un travail de prospection a été mené pour connaître les exploitants concernés par le projet et les rencontrer, afin d'étudier avec eux les possibilités d'exploitation dans une future configuration du site et d'éventuels échanges parcellaires.

Disposition n°60 : Expérimenter l'ouverture des vantelles des portes à flot de la Vire

Un important travail a été mené cette année sur le projet de poursuite de l'expérimentation d'ouverture des vantelles des portes à flot.

De nombreuses visites sur le terrain ont été nécessaires avec les techniciens des chambres d'agriculture, de la DDTM, et les associations syndicales pour définir les besoins et possibilités d'intervention, afin de bien prendre en compte les spécificités du secteur liées à la préservation des digues, les types d'exploitation, la servitude de marchepied du domaine public...

4 comités techniques ont été organisés en janvier, février, juillet et septembre afin de définir la mise en place et le suivi des sondes, les modalités de travaux à réaliser, les modalités de financements et le portage du projet. Le comité technique de septembre s'est déroulé en 2 temps avec une visite terrain pour valider l'implantation des clôtures et un bilan à la mairie d'Isigny.

Des visites de terrain ont été organisées avec les élus des intercommunalités concernées en août, puis le nouveau sous-préfet en septembre.

Une réunion en sous-préfecture de Bayeux le 5 octobre a permis de sensibiliser les collectivités à l'enjeu du dossier et solliciter leur participation ;

Le technicien « basse Vire » recruté en janvier a apporté un appui à l'organisation de ces différentes étapes.

Des interventions ont été nécessaires pour assurer le déplacement puis le retrait de certaines sondes de suivi et réaliser des relevés de conductivité en surface et en différents points du marais.

Des visites terrain avec des entreprises ont permis de faire établir des devis pour la pose de clôtures et l'implantation d'abreuvoirs, afin de chiffrer le programme de travaux.



Août : visite avec A. Boissel, la présidente d'Isigny-Omaha Intercom - Septembre : Visite sur le terrain avec le sous-préfet de Bayeux en charge du comité interdépartemental de la baie des Veys et les chambres d'agriculture.



D. Coordination et appui aux gestionnaires des milieux aquatiques et humides du bassin

Le syndicat intervient en appui auprès des certains gestionnaires de zones humides comme les associations syndicales de la basse Vire et l'Union des associations, mobilisées sur des sujets variés comme la submersion marine, la continuité écologique, la gestion des zones humides.

A ce titre, l'animatrice participe notamment aux réunions relatives à :

- la fusion des associations syndicales,
- l'étude pour évaluer l'efficacité des dispositifs de franchissement sur les portes à flot,
- la cartographie des cours d'eau,
- l'aménagement des vannes de Saint-Lambert.

E. Le suivi du Syndicat

En parallèle de ces missions, l'animatrice assure un lien avec le fonctionnement du Syndicat concernant les volets liés à l'eau : préparation des rapports présentés au Comité syndical et rédaction des délibérations, suivi budgétaire et vie du syndicat.

B. Bilan

Les indicateurs 2017 pour la subvention de l'agence de l'eau sont les suivants :

Indicateurs 2017	
Sociétal	<ul style="list-style-type: none"> • 165 élus sensibilisés dans le cadre des réunions du SAGE et du comité syndical • 1 500 élus sensibilisés via la lettre d'info du SAGE (publication de 1 numéro en 2016) • 600 riverains et habitants sensibilisés via les articles de presse et le site internet du SAGE
Technique de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • 1 CLE (16/11), • 1 Bureau (9/10), • 6 réunions du comité syndical (2/02, 22/03, 5/04, 15/06, 18/10, 5/12), • 4 études/démarches suivies sur la basse Vire, • 6 études/travaux suivis pour l'amélioration de la continuité écologique. <p>Etape de validation du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du PAGD, du règlement et de l'évaluation environnementale modifiés suite à la consultation des personnes publiques par la CLE le 16/11.

Répartition du temps d'animation en fonction des principaux thèmes d'intervention :

Volet	Réunions	Terrain	Bureau	Total
Elaboration du SAGE	10	0	49	59
Améliorer la continuité et le bon état	12	5	19	36
Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau	2	3	3	8
Améliorer la connaissance des cours d'eau	2,5	4	3	9,5
Améliorer la connaissance des digues	4,5	0	2	6,5
Expérimenter l'ouverture des vannes	4,5	9	17,5	31
Poursuivre la coordination des SAGE	6	0	8	14
Communication SAGE	2	0	6,5	8,5
Coordination et appui aux gestionnaires des milieux aquatiques et humides	7	5	6	18
Autres démarches territoriales (Notre littoral demain...)	4,5	0	2	6,5
Préparation des Comités syndicaux - suivi du Syndicat	9	3	11	23
Total	64	29	127	220

Tableau de bord de l'Agence de l'eau :

Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETP	Bureau / Réunion	Terrain
MISSIONS PRIORITAIRES	126,5	58%	100,5	26
1.1 – Organisation et animation des réunions de la CLE et de ses commissions thématiques, en rédiger les comptes rendus	6	3%	6	
1.2 – Tenir un registre des avis et délibérations de la CLE		0%		
1.2 - Organisation et suivi des études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE	93	42%	72	21
1.3– Rédaction des différents documents du SAGE, mise en œuvre et suivi de leurs applications	5	2%	5	
1.4 – Coordination avec les techniciens rivières et zones humides du territoire du SAGE (y compris associations syndicales et coordination EPCI)	19,5	9%	14,5	5
1.5- Rédaction du rapport annuel d'activité de la CLE	3	1%	3	
MISSIONS SPECIFIQUES	61	28%	61	0
2.1 - Finaliser la rédaction du projet de SAGE, préparer ses modalités de consultations et l'enquête publique	45	20%	45	0
2.2 - Mise en œuvre de la structure porteuse	14	6%	14	
2.3 - Mettre en place un plan de communication pour la mise en œuvre du SAGE sur tout son périmètre		0%	0	
2.4 - Suivi du SDAGE, du Programme de Mesures Territorialisé	1	0%	1	
2.5 - Suivre et porter les actions du PTAP sur le bassin de la Vire	1	0%	1	
MISSIONS GENERALES	32,5	15%	29,5	3
3.1 - Actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information	8,5	4%	8,5	
3.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	23	10%	20	3
3.3 - Jours de formation des agents.	1	0%	1	
TOTAL jours ETP	220	100%	191	29

II – OBJECTIFS 2018

A. La cellule en 2018

En 2018, le syndicat comprend 2 techniciens et 2 assistantes, soit 2,6 ETP. Il est projeté de recruter un technicien pour poursuivre le travail engagé sur la basse Vire, tant sur le volet expérimentation, que pour l'accompagnement des Associations syndicales dans la gestion des niveaux d'eau et la préparation de programmes de travaux d'entretien.

V. Objectifs 2018

Cette année 2018 verra la finalisation de la démarche d'élaboration du SAGE engagée en 2007. Elle sera la première année de mise en œuvre effective des dispositions du SAGE, même si des réflexions, voire des travaux, sont engagés pour plusieurs d'entre-elles.

L'année 2018 sera mise à profit pour élaborer les premières phases du programme d'action du SAGE, notamment sur le volet agricole et ruissellement.

L'année 2018 doit également permettre de poursuivre les travaux en faveur du rétablissement de la continuité écologique avec la finalisation du projet de reméandrage à Candol, le lancement des travaux à Moulin Hébert et Porribet, l'engagement de l'étude pour l'aménagement du seuil de Saint-Lô. Il sera également nécessaire de clarifier la situation à la Chapelle-sur-Vire.

Le remplacement du technicien « marais » va permettre de dynamiser les démarches engagées en faveur d'une fusion des associations syndicales et d'une gestion harmonisée du marais.

L'expérimentation d'ouverture des vantelles des portes à flot avec le comité régional conchylicole passe à une échelle supérieure avec l'engagement d'un programme d'aménagement de clôtures et d'abreuvoirs, porté par le Syndicat de la Vire, pour éviter la contamination des troupeaux par les eaux salées entrant dans l'estuaire en amont des portes.

La prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités va bouleverser le paysage institutionnel dans le domaine de l'eau. Le travail initié en 2017, devra se poursuivre afin de construire une coordination des actions à l'échelle de la baie des Veys.

Les principaux objectifs pour l'année 2018 sont :

A. Elaboration des documents du SAGE :

- Actualiser les arrêtés préfectoraux de périmètre et de CLE pour prendre en compte les nouvelles fusions de communes.
- Organiser l'enquête publique puis soumettre les propositions du commissaire enquêteur au Bureau puis à la CLE qui décidera de les intégrer si besoin, dans le projet de SAGE,
- Adopter le SAGE en Commission locale de l'eau au cours du premier semestre 2018,
- Disposer d'un arrêté préfectoral avant l'été 2018.

B. Mise en œuvre des dispositions du SAGE

- Elaborer le programme d'actions 2018-19 du SAGE, comprenant notamment un volet agricole,
- Poursuivre l'animation pour favoriser une coordination des SAGE à l'échelle de la baie des Veys.

Disposition n°5 : Poursuivre la coordination des SAGE à l'échelle de la baie des Veys

Dans le cadre de la mise en œuvre des SAGE Douve-Taute et Vire, et de l'évolution des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau, une réflexion est animée par les présidents et animateurs de SAGE pour favoriser la coordination des actions dans le domaine du grand cycle de l'eau à l'échelle de la baie des Veys.

Disposition n°25 : Améliorer la connaissance de l'impact des mares de gabions

Les tensions entre usagers (chasseurs, agriculteurs, pêcheurs) de l'eau dans le marais, de St-

Fromond notamment, se font sentir de façon plus forte chaque été. Une gestion de l'usage de l'eau à partir de la prise d'eau du canal Vire Taute devra rapidement être mise en place.

- Organiser la réflexion pour améliorer la gestion du canal Vire-Taute en partenariat avec l'association syndicale de St-Fromond, les pêcheurs, les exploitants et les chasseurs.

Disposition n°29 : Améliorer la connaissance du rôle des digues de la Vire et de la baie et élaborer une stratégie à long terme de leur gestion

- Finaliser l'étude de danger sur les digues du Syndicat et participer à la constitution des systèmes de défense contre la mer avec les EPCI concernés.
- Accompagner les associations syndicales de la basse Vire pour le suivi de l'étude de danger des portes à flots et poursuivre la réflexion sur l'entretien des digues fluviales.

Disposition n°45 : Améliorer la connaissance écologique des cours d'eau

- Accompagner la mise en œuvre du programme de lutte contre les espèces végétales invasives (crassule de Helms et jussie),

Disposition n°46 : Réaliser l'inventaire des cours d'eau des marais de la basse Vire

- Accompagner les associations syndicales de la basse Vire pour l'animation du groupe de travail sur la cartographie des cours d'eau pilotée par la DDTM de la Manche.

Disposition n°41 : Améliorer la continuité sur l'axe Vire et les affluents

Disposition n°50 : restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau

- Accompagner la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Calvados dans les travaux d'effacement des seuils des gorges de la Vire (Moulin Neuf à Carville et Moulin l'Evêque),
- Accompagner la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche dans la finalisation des travaux d'aménagement de Candol,
- Poursuivre les démarches auprès des différents interlocuteurs (propriétaires, exploitants, Manche Numérique, Conseil départemental...) pour la remise en eau du méandre de la vieille Vire en amont du seuil de Candol,
- Poursuivre l'accompagnement des Usines du Bassin de la Vire pour les travaux d'effacement des seuils de Fourneaux et La Roque (dans l'attente de l'avis du tribunal administratif de Caen).
- Assurer la conduite de l'étude pour l'aménagement du seuil de Saint-Lô (portage ville de Saint-Lô - syndicat de la Vire),
- Etudier les différentes possibilités d'aménagement du seuil de la Chapelle-sur-Vire puis engager le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site,
- Finaliser le montage financier et administratif pour les travaux d'équipement du seuil de Condé-sur-Vire,
- Finaliser avec la Fédération pour la Pêche le programme de travaux pour l'effacement de Moulin Hébert,
- Accompagner les associations syndicales pour le lancement de l'étude de la franchissabilité des portes à flots par les civelles,
- Engager l'étude de valorisation halieutique sur le site de Candol, portée par Saint-Lô Agglo,
- Participer à la mise en place d'un point Info Pêche à Saint-Lô pour promouvoir la pêche sportive sur la Vire et les travaux de renaturation.

Disposition n°54 : Préserver les zones humides agricoles

En complément des inventaires réalisés par le PNR, il est proposé d'organiser une étude de connaissance des zones humides de la basse Vire afin d'engager une réflexion sur la gestion des niveaux d'eau en période hivernale.

- Accompagner le technicien basse Vire sur l'étude de connaissance des zones humides.

Disposition n°60 : Expérimenter l'ouverture des vantelles des portes à flot de la Vire

Suite aux réflexions engagées avec l'ensemble des acteurs, les EPCI de la Baie du Cotentin et d'Isigny Omaha ont donné, fin 2017, leur accord de principe pour participer au financement du programme.

- Accompagner le Comité régional conchylicole, l'UASBIV et les Chambres d'agriculture dans la poursuite de l'expérimentation d'ouverture des vantes des portes à flot pour réduire les mortalités d'huîtres en baie des Veys,
- Monter et suivre le volet administratif du projet d'aménagement de la basse Vire (pose de clôtures et d'abreuvoirs le long du Domaine public fluvial).

C. Communication :

- Poursuivre la communication via la lettre d'information et le site internet.

Missions prévisionnelles de l'animatrice de SAGE (2018)	Répartition en ETP	Nombre de jours
1- Finaliser l'élaboration du SAGE : organiser l'enquête publique, animer les instances du SAGE (Bureau et CLE), finaliser les documents du SAGE, solliciter la Préfecture pour l'approbation finale.	0.15	33
2- Poursuivre la communication du SAGE (dispo 3) : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les fiches actions, les diffuser auprès des organismes concernées (collectivités, chambres consulaires, usagers, ...) • Poursuivre la lettre d'info du SAGE 	0.10	22
3- Elaborer le programme d'actions du SAGE 2018-2019 : volet agricole et autres volets prioritaires identifiés par les instances du SAGE, animer les groupes de travail, animer les instances du SAGE (Bureau et CLE)	0.30	66
4- Animer et coordonner les programmes en cours : <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le programme d'aménagement de la basse Vire dans le cadre de l'expérimentation (dispo 60) • Mettre en place et suivre une étude de connaissance des zones humides de la basse Vire (dispo 46) • Améliorer la connaissance du rôle des digues de la Vire et de la Baie afin d'élaborer une stratégie à long terme de leur gestion (dispo 29) • Contribuer à l'amélioration de la restauration hydromorphologique de l'axe Vire (dispo 41 et 50) • Participer à la gestion de la lutte contre les invasives sur la Vire (dispo 45) 	0.30	66
5- Faire évoluer le portage du SAGE en phase de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer la structure porteuse à l'échelle du Bassin de la Vire (dispo 4) • Poursuivre la coordination des SAGE à l'échelle de la Baie (dispo 4) • Animer la coordination des EPCI à l'échelle des bassins de la Baie des Veys en partenariat avec l'animateur du SAGE Douve Taute (dispo 4) 	0.15	33
TOTAL	1	220